Office de la circulation et de la navigation

Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg

Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt





Prévention routière dans les écoles du secondaire II

<u>Base légale</u>: Arrêté du Conseil d'Etat du 24 août 1993 sur l'éducation routière à l'école (RSF 411.0.71)

Variantes proposées :

A) Exposé de prévention

Les 30 dernières années ont été marquées par une forte diminution de la mortalité routière. De nombreuses adaptations législatives, qui touchent notamment les nouveaux conducteurs, ont accompagné cette évolution. Les jeunes restent malgré tout la catégorie de conducteurs qui paie le plus lourd tribu à la route. Une information circonstanciée permet de porter un regard objectif sur un système destiné à préserver la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

- Public cible :
 - Jeunes entre 17 et 24 ans (3-4ème année du secondaire II)
- Grandeur des groupes :
 - Plusieurs classes peuvent être réunies (maximum 50 personnes)
- Durée :
 - 2 unités de cours (90 minutes)
- Méthode d'enseignement :
 - Ex cathedra / Maïeutique (interrogative)
- Taxonomie:
 - 1 Connaître / 2 Comprendre
- Contenu et objectifs :
 - Explication du système de formation des conducteurs.

 Les participants connaissent les exigences actuelles et comprennent l'adéquation du système avec les attentes de la société en matière de sécurité routière.
 - Description des conséquences d'une infraction.

 Les participants connaissent les conséquences d'un comportement fautif sur le plan pénal, administratif et civil. Ils comprennent leur intérêt à faire les bons choix afin de préserver leur mobilité et leur sécurité.

<u>Remarque</u>: le modérateur et les outils didactiques travaillent également au niveau émotionnel, la dureté de certaines réalités n'est pas passée sous silence.

B) Atelier d'accidentologie

Suivant le type de participants et le temps à disposition, il devient possible d'adapter l'exposé afin de donner une place au travail de groupe et tenter ainsi de toucher des domaines cognitifs tels que l'analyse ou la synthèse. Avec une implication plus concrète des participants on souhaite également influer sur le domaine affectif en encourageant le partage.

Office de la circulation et de la navigation

Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg

Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt

Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg



• Public cible:

Jeunes entre 17 et 24 ans (3-4ème année du secondaire II)

• Grandeur des groupes :

Une classe (maximum 25 élèves)

• Durée :

2 unités de cours (minimum 90 minutes)

• Méthode d'enseignement :

Travail de groupe / Maïeutique (interrogative)

• Taxonomie:

1 Connaître / 2 Comprendre / 4 Analyser

- Contenu et objectifs :
 - Analyse d'un accident par les participants au niveau des éléments déclencheurs et des conséquences juridiques, psychologiques et sociales.

Les participants décomposent un accident, reconnaissent les éléments déclencheurs et décrivent les conséquences pour le conducteur à tous les niveaux.

- Mise en commun avec commentaires et compléments éventuels.

Au final les participants connaissent les conséquences d'un comportement fautif sur le plan pénal, administratif et civil. Ils comprennent leur intérêt à faire les bons choix afin de préserver leur mobilité et leur sécurité.

<u>Remarque</u>: le modérateur et les outils didactiques travaillent également au niveau émotionnel, la dureté de certaines réalités n'est pas passée sous silence.

C) Atelier d'accidentologie et simulateur de conduite

L'atelier d'accidentologie décrit dans la variante B peut être complété par une expérimentation sur un simulateur de conduite de dernière génération. La classe est alors séparée en deux et prise en charge par deux modérateurs afin de travailler en alternance sur le simulateur et sur l'analyse d'un accident. Bien que chronophage et nécessitant plus de ressources d'accompagnement, cette variante a l'avantage de proposer dans les phases d'expérimentation une possibilité d'application des recommandations de prudence au volant.

- Public cible :
- Jeunes entre 17 et 24 ans (3-4ème année du secondaire II)
- Grandeur des groupes : Une classe (maximum 25 élèves)
- Durée :

Minimum 120 minutes

- Méthode d'enseignement :
 - Atelier démo / Travail de groupe / Maïeutique (interrogative)
- Taxonomie:

1 Connaître / 2 Comprendre / 3 Appliquer / 4 Analyser

Office de la circulation et de la navigation

Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg

Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt





• Contenu et objectifs :

- Expérimentation sur simulateur de conduite.

 Le participant expérimente les notions d'attention, de vitesse et de distance de freinage dans diverse situations de conduite. Il constate
 - l'influence d'une perte de performance en raison par exemple de l'alcool, de la fatique ou d'une mauvaise vision du trafic.
- Analyse d'un accident par les participants au niveau des éléments déclencheurs et des conséquences juridiques, psychologiques et sociales.
 - Les participants décomposent un accident, reconnaissent les éléments déclencheurs et décrivent les conséquences pour le conducteur à tous les niveaux.
- Mise en commun avec commentaires et compléments éventuels.

 Au final les participants connaissent les conséquences d'un comportement fautif sur le plan pénal, administratif et civil. Ils comprennent leur intérêt à faire les bons choix afin de préserver leur mobilité et leur sécurité.

<u>Remarque</u>: cette variante nécessite que le tournus des classes se fasse sur une période bien déterminée ne dépassant pas une semaine. Le simulateur doit pouvoir être installé dans un local pouvant être fermé à clé durant les heures où il n'est pas exploité.

D) <u>Programme spécifique sur demande</u>

Le secteur prévention de l'OCN est à l'écoute des besoins spécifiques des divers établissements scolaires qu'il visite. Les variantes d'intervention décrites peuvent faire l'objet de toutes les modifications nécessaires afin de s'adapter aux contraintes des divers programmes d'étude. Des modules d'enseignement « sur mesure » peuvent également être élaborés pour autant que l'objectif général de prévention routière soit garanti.

Contact:

Pierre-André Singer Chef du secteur prévention prevention@ocn.ch +41 26 484 55 26

Etat Janvier 2017